

Gavres, le : 9 septembre 2024

ARRETE N° 2024/190

**Portant interdiction de la pêche à pied de loisir des coquillages
sur la zone littorale : site « Ban Gavres » (commune de GAVRES)**

LE MAIRE DE LA VILLE DE GAVRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212.2 et suivants ;

Considérant les résultats d'analyses du prélèvement effectué le 04 septembre 2024 qui montrent une contamination microbiologique importante des coquillages,

Considérant les risques sanitaires encourus par la consommation de produits de la pêche de loisirs contaminés par des germes microbiens ou viraux ;

Considérant qu'il appartient au maire, dans un souci de protection de la santé publique, de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques d'affections bactériennes et virales liées à la consommation des coquillages ;

Considérant, sur les conclusions de l'Agence Régionale de Santé, que la consommation des coquillages pêchés dans ce secteur présente un risque sanitaire ;

ARRETE

- Article 1 La pêche à pied des coquillages en vue de la consommation humaine directe est interdite, à compter de ce jour lundi 9 septembre 2024 sur le site de Ban Gâvres (La Petite Mer)
- Article 2 Cette interdiction pourra être levée lorsqu'en accord avec les autorités sanitaires il sera établi que la contamination aura disparu ou suffisamment diminué pour réduire le risque sanitaire.
- Article 3 Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi qu'au niveau de chacun des accès au site de pêche à pied.
- Article 4 Tout acte de vandalisme qui conduirait à détériorer ce document destiné à l'information du public et à la protection de la santé de la population fera l'objet de constats par des procès-verbaux qui seront transmis aux autorités judiciaires aux fins de poursuites.
- Article 6 Monsieur/Madame le Secrétaire Général (ou le Directeur Général des Services), Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Port-Louis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gâvres, le 9 septembre 2024

Le maire,
Christian CARTON

